

"	procédés à suivre pour l'érection d'une municipalité de.....	69
<i>Voie</i>	publique.....	526 à 553
"	dans les villes et villages les balayures, ordures, eaux sales etc., ne doivent être jetées sur, prohibition fait par règlement de conseil de ville ou de village.....	643
<i>Voirie</i>	division d'une municipalité locale en arrondissement de.....	460 et 555
<i>Voitures</i>	d'hiver règlement à leur égard par le conseil de comté.....	521
<i>Voix</i>	prépondérante du président du conseil.....	134
<i>Vols</i>	et déprédations aux incendies, règlement d'un conseil de ville ou de village pour les prévenir.....	664
<i>Votation</i>	électeurs peuvent la demander en certain cas.....	312
<i>Vote</i>	du président de l'élection.....	299
"	par scrutin des conseillers non permis.....	137
"	etc., des conseillers occupant illégalement leur charge.....	120



E. J. ANGERS,  
 NOTAIRE,  
 NO. 12 RUE ST. PIERRE,  
 QUEBEC, P. Q.